



ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE MARDI 26 SEPTEMBRE 2023 À 18H30, À LA SALLE J.-MAURICE PROULX

PROCÈS-VERBAL

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Bédard, Samuel	Lemieux, Geneviève
Bernier, Jean-Pierre	Lévesque, Christine
Blouin, Chrystian	Noël, Gaétan
Caron, Jean (arrivée à 8h)	Patterson, Guy
Daigle, Denis	Rancourt, Suzanne
Doyon, Mireille	Samson, Raphaël
Gauthier, Eric	Simard, Philippe
Horth, Philippe	Tremblay, Isabelle

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Bourget, Patrick
Marcotte, Caroline*

* Absence annoncée

INVITÉ(E)S :

Aubin, Éléonore – Conseillère en développement durable
Boileau, Julien – Étudiant
Drouin, François – Directeur de TransBiotech (présence par zoom)
Hallé, Yves – Président du Syndicat du personnel de soutien
Joncas, Natascha – Coordinatrice du Secrétariat général et des affaires corporatives
Martin, Jean-Denis – Directeur du Centre de robotique et de vision industrielles (CRVI)
Pelletier, Mathieu – Membre de l'exécutif du Syndicat des professionnelles et professionnels
Turcotte, Denise – Présidente du Syndicat des professeures et professeurs

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Constatation de la régularité de l'assemblée et mot de bienvenue
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux des séances du 13 juin et du 29 août 2023
- 4.0 Affaires découlant des procès-verbaux des séances du 13 juin et du 29 août 2023
- 5.0 Présentation étudiante
- 6.0 Négociations du secteur public
- 7.0 Bilan annuel de l'application de la *Politique institutionnelle de gestion des programmes (PIGP)* 2022-2023

- 8.0 Délivrance de DEC
- 9.0 Délivrance d'AEC
- 10.0 TransBiotech : Plan de travail 2023-2024
- 11.0 CRVI : Plan de travail 2023-2024
- 12.0 Abrogation de la *Politique sur l'accès aux documents et sur la protection des renseignements personnels*
- 13.0 Modifications au *Règlement no 10 relatif à la gestion des documents administratifs du Cégep de Lévis*
- 14.0 Nomination de membres aux comités du conseil
- 15.0 Modifications à la programmation institutionnelle
- 16.0 Rapport de la Direction générale
- 17.0 Rapport de la Présidence
- 18.0 Effectif étudiant au 20 septembre 2023
- 19.0 Rapport des comités
 - 19.1 Commission des études
 - 19.2 Comité exécutif
 - 19.3 Comité d'audit
 - 19.4 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 19.5 Décisions prises par le dirigeant d'organisme
- 20.0 Prochaine rencontre
- 21.0 Levée de la rencontre

1.0 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

Le président confirme le quorum ainsi que la régularité de l'assemblée. Il souhaite la bienvenue aux invité(e)s et aux membres du conseil, particulièrement aux deux nouveaux administrateurs, soit à M. Samuel Bédard, étudiant du secteur technique ainsi qu'à M. Philippe Simard, étudiant du secteur préuniversitaire. Ceux-ci se présentent et expriment leur motivation à rejoindre le conseil d'administration du cégep.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Philippe Simard, appuyé par M. Jean-Pierre Bernier et résolu à l'unanimité

QUE - l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 13 JUIN ET DU 29 AOÛT 2023

Il est proposé par Mme Geneviève Lemieux, appuyé par Mme Mireille Doyon et résolu à l'unanimité

QUE - le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2023 soit adopté avec les modifications suivantes :

- Première phrase du point 4.0 : remplacement du mot « encourant » par « entourant » ;

- 7^e picot de la page 4 en lien avec l'implantation du programme *Sciences, informatique et mathématique* : remplacement de l'année « 2023-2024 par « 2024-2025 ».

QUE - le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 août 2023 soit adopté tel que rédigé.

4.0 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 13 JUIN ET DU 29 AOÛT 2023

En complément d'information à la fiche déposée, la directrice des études mentionne que le cégep a reçu, au mois d'août, une confirmation du Ministère à l'effet que la première étape du processus est franchie concernant la demande d'autorisation pour la délocalisation du programme *Illustration-dessin animée / voie de sortie Illustration*. Elle fait état des prochaines étapes liées, notamment, au dépôt des grilles de cours et à l'entente avec le Collège Dawson. La promotion du programme est en cours.

5.0 PRÉSENTATION ÉTUDIANTE

M. Julien Boileau, étudiant en *Techniques de comptabilité et de gestion*, est invité à se joindre à l'assemblée pour la présentation du projet Coapicole. Il exprime son intérêt pour le volet entrepreneurial lié à cette coopérative apicole qui a été créée au Cégep de Lévis en 2022 et qui permet de s'initier à l'apiculture urbaine, en plus de réaliser un projet écoresponsable. Il présente une vidéo expliquant en quoi consiste le projet et souligne l'identité visuelle de la coopérative qui a été réalisée par des étudiant(e)s du cégep. Un lien est fait avec les départements qui contribuent à ce projet (*Techniques de gestion agricole, Chimie et techniques de chimie ainsi que Biologie et techniques de biologie*) et les cours de perfectionnement offerts à la formation continue dans ce domaine. L'apport de Mme Éléonore Aubin, conseillère en développement durable, est également souligné.

Des échanges ont lieu sur :

- les prix remportés à la suite de la présentation de ce projet à divers concours liés à l'entrepreneuriat (Face aux dragons, Défi OSEntreprendre) ;
- la quantité produite de miel ;
- la variété des produits, le prix et les points de vente.

La présentation sera déposée dans le portail du conseil d'administration (Groupe Teams CA_CL). À titre informatif, il est souhaité une liste des projets du Club entrepreneur étudiant du Cégep de Lévis (dépôt dans le portail du conseil).

6.0 NÉGOCIATIONS DU SECTEUR PUBLIC

Le président du conseil mentionne qu'il s'agit d'un point d'information qui a pour but d'alimenter la compréhension des administrateurs(trices) à propos des négociations en cours dans le secteur public. Un lien est fait avec l'une des orientations du futur plan

stratégique du cégep liée au bien-être des employé(e)s, lequel est favorisé, notamment, par de bonnes conditions de travail.

M. Yves Hallé, M. Mathieu Pelletier et Mme Denise Turcotte remercient les administrateurs(trices) pour cette opportunité de prendre la parole afin de les sensibiliser sur la situation entourant les négociations. Ils présentent, à tour de rôle, les enjeux qui font l'objet de négociation. Parmi les principaux, il est mentionné notamment:

- le salaire (lien avec l'inflation) ;
- la précarité des emplois ;
- les congés annuels ;
- la conciliation travail/famille ;
- le fonds de pension ;
- l'aménagement du temps de travail ;
- la pénurie de main-d'œuvre ;
- la difficulté de recrutement et de rétention du personnel, lequel quitte, notamment, pour de meilleures conditions offertes dans le secteur privé;
- la surcharge de travail.

En complément à ces éléments portés à l'attention des membres du conseil, il est aussi souligné, pour les professeur(e)s :

- l'alourdissement de la tâche ;
- la charge de travail qui ne cesse d'augmenter ;
- la multiplication des tâches administratives (non liées à l'enseignement) et le manque de financement de celles-ci ;
- l'assurance collective qui est assumée à 100% par le personnel enseignant ;
- le cadre-horaire ;
- la formation à distance pour laquelle des balises sont demandées.

Un lien est fait avec les offres de la partie patronale par rapport aux demandes syndicales.

Un appui du conseil d'administration est sollicité par les syndicats afin que soit connue, auprès des instances concernées, la réalité que vivent les employé(e)s. Le président rappelle le rôle de gouvernance du conseil et des échanges s'ensuivent sur le soutien de quelques directions et/ou conseil d'administrations dans le réseau dans le cadre des négociations.

7.0 BILAN ANNUEL DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE DE GESTION DES PROGRAMMES (PIGP) 2022-2023

La directrice des études rappelle l'opération annuelle prévue à l'intérieur de la PIGP qui consiste à produire un bilan de son application. Elle souligne que, grâce au nouveau modèle d'évaluation qui a été développé dans le cadre de la révision de cette politique, en 2019, le cégep est passé d'un paradigme d'évaluation approfondie à un paradigme d'évaluation continue de ses programmes. Elle explique en quoi consiste cette évaluation continue, s'échelonnant sur une période de six (6) ans et qui s'appuie sur les critères définis par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC).

Pour chacun des programmes d'études offerts au cégep, et ce, autant pour les programmes menant au diplôme d'études collégiales (DEC) que ceux conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC), elle présente où en est rendu le processus d'évaluation au terme de l'année 2022-2023 parmi les trois (3) phases de gestion d'un programme : l'élaboration, l'implantation ainsi que l'évaluation continue et suivi. Une distinction est faite sur les particularités entourant l'évaluation des programmes de la formation continue puisqu'il est question, notamment, de cohortes.

Elle explique le mécanisme de gestion des litiges prévu dans la politique et fait part des programmes qui ont fait appel à ce processus en 2022-2023.

Il est rappelé les travaux du Ministère donnant lieu à l'implantation du nouveau programme *Techniques d'administration et de gestion*, à l'automne 2025. Celui-ci ~~intégrera~~ ~~remplacera~~ les programmes suivants : *Techniques de comptabilité et de gestion*, *Gestion de commerces* et *Techniques de bureautique*.

De plus, de nouveaux programmes se sont ajoutés à la carte du cégep, soit :

- Pour l'enseignement régulier :
 - *Illustration-dessin animée / voie de sortie Illustration* qui a fait l'objet d'une demande de délocalisation
 - *Sciences, informatique et mathématique*
- Pour la formation continue :
 - AEC – *Initiation à la profession infirmière hors Québec*
 - AEC – *Gestion d'une entreprise apicole*

Le directeur général mentionne que le nouveau processus mis en place au cégep, en lien avec l'évaluation des programmes, donne suite à un élément soulevé par la CÉEC au niveau de la durée de l'évaluation. La nouvelle façon de faire permet, au bout de six (6) ans, de réaliser l'ensemble des phases d'évaluation, et ce, pour 100% des programmes qu'offre le cégep. Il est souligné que la visite de la CÉEC est attendue l'an prochain.

Une modification sera apportée à l'objet du projet de résolution puisque le bilan concerne l'année 2022-2023 (et non 2021-2022).

Résolution CA-3554

CONSIDÉRANT - les rôles et responsabilités de la Direction des études spécifiés dans la *Politique institutionnelle de gestion des programmes* (PIGP);

CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction générale;

CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction des études;

CONSIDÉRANT - l'avis favorable de la Commission des études;

Il est proposé par M. Philippe Simard, appuyé par Mme Suzanne Rancourt et résolu à l'unanimité

- QUE - le conseil d'administration adopte le bilan de l'application de la *Politique institutionnelle de gestion des programmes (PIGP) 2022-2023*.

8.0 **DÉLIVRANCE DE DEC**

La directrice des études propose que le cégep recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur la délivrance du diplôme d'études collégiales aux étudiant(e)s enregistré(e)s dans le document officiel produit par le cégep, lequel représente 23 sanctions. Ces étudiant(e)s ont atteint l'ensemble des objectifs et standards du programme auquel ils et elles sont inscrit(e)s et ont réussi les épreuves les rendant admissibles à la sanction de leurs études. Il est souligné que ces étudiant(e)s s'ajoutent à la liste des diplômé(e)s qui seront invité(e)s à la Cérémonie de remise des diplômes du 27 octobre prochain.

Des échanges ont lieu sur le nombre de DEC sans mention pour lequel un bilan est fait annuellement.

Résolution CA-3555

- CONSIDÉRANT - l'article 32 du *Règlement sur le régime des études collégiales (RREC)*;
- CONSIDÉRANT - l'article 3.2.3 e) du *Règlement de régie interne* du cégep;
- CONSIDÉRANT - la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA)* et la recommandation du Service du cheminement et de l'organisation scolaires;
- CONSIDÉRANT - la recommandation de la Direction des études;
- CONSIDÉRANT - la liste officielle des programmes et du nombre d'étudiant(e)s par programme ayant droit à la sanction des études;

Il est proposé par M. Gaétan Noël, appuyé par M. Jean-Pierre Bernier et résolu à l'unanimité

- QUE - le cégep recommande à la ministre de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiant(e)s dûment enregistré(e)s dans le document officiel produit par ce dernier;

- QUE
- la directrice adjointe au Service du cheminement et de l'organisation scolaires soit mandatée pour signer le rapport de recommandation de sanctions.

9.0 DÉLIVRANCE D'AEC

La directrice des études recommande la délivrance d'AEC aux neuf (9) finissant(e)s qui ont satisfait les conditions permettant l'obtention de leur attestation d'études collégiales.

Invitée à prendre la parole, la directrice de la formation continue et des services aux entreprises explique le partenariat avec Formabois, pour une formation en entreprise, en lien avec l'AEC en *Automatisation et instrumentation industrielles*.

Résolution CA-3556

- CONSIDÉRANT
- l'article 33 de la Section VII du *Règlement sur le régime des études collégiales* qui traite de la sanction des études et qui donne le pouvoir au cégep de décerner, aux conditions qu'il détermine, une attestation d'études collégiales aux étudiant(e)s qui ont atteint les objectifs du programme d'établissement auquel ils et elles sont admis(es);

- CONSIDÉRANT
- que la Direction de la formation continue et des services aux entreprises a respecté l'article 5.1 du *Règlement n°8* en transmettant au Service du cheminement et de l'organisation scolaires les notes obtenues par les étudiants(e)s inscrit(e)s aux programmes menant à une AEC;

- CONSIDÉRANT
- que le Service du cheminement et de l'organisation scolaires a procédé à l'analyse du dossier scolaire de ces étudiant(e)s et a constaté que tous les cours du programme ont été réussis, comme le stipule l'article 5.2 du *Règlement n°8* et en conformité avec les prescriptions de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIÉA) qui traite de la sanction des études;

- CONSIDÉRANT
- les articles 25 et 26 de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIÉA) et la recommandation du Service du cheminement et de l'organisation scolaires;

- CONSIDÉRANT
- l'article 3.2.3 e) du *Règlement de régie interne* du cégep;

- CONSIDÉRANT
- que l'article 6.2 du *Règlement n°8* stipule que chaque attestation est signée par la Direction générale et la Direction des études;

Il est proposé par M. Philippe Horth, appuyé par Mme Geneviève Lemieux et résolu à l'unanimité

QUE - le cégep décerne une attestation d'études collégiales aux étudiant(e)s qui ont satisfait aux conditions de sanction prévues à notre réglementation, et dûment enregistré(e)s dans le document produit par le cégep;

QUE - le directeur général et la directrice des études signent les attestations.

10.0 TRANSBIOTECH : PLAN DE TRAVAIL 2023-2024

Le directeur de TransBiotech, M. François Drouin, se joint virtuellement à l'assemblée pour la présentation des principaux dossiers qui retiendront l'attention cette année. Il précise que le Centre en est à sa première année de son plan stratégique 2023-2028, lequel a été soumis au conseil d'administration du cégep en décembre dernier, dans le cadre de sa demande de renouvellement de mandat. Il mentionne que les actions et les activités identifiées gravitent autour des (13) objectifs liés aux sept (7) orientations qui composent les trois (3) axes du plan stratégique, lesquels visent à :

- poursuivre la croissance de façon réfléchie;
- cultiver la satisfaction au travail et les apprentissages;
- disposer des installations et des conditions techniques nécessaires à une offre de qualité.

Cette présentation sera déposée dans le portail du conseil d'administration (Groupe Teams CA_CL).

Afin d'être en mesure de poursuivre sa croissance, il est souligné que TransBiotech effectue des démarches visant un agrandissement de ses locaux dont une grande partie du financement (90%) fera l'objet d'une demande d'aide financière auprès du Ministère par l'entremise de son *Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation* (PSOv4).

En ce qui a trait au rapport d'évaluation préliminaire qu'a reçu TransBiotech à propos de sa demande de renouvellement de licence, il est mentionné que le Centre a répondu, avec satisfaction, à l'ensemble des onze (11) attentes définies par le Ministère dans le cadre de cette opération. Une lettre confirmant la reconnaissance du Centre, pour les cinq (5) prochaines années, est attendue sous peu.

À propos du budget, le directeur de TransBiotech prend note de la suggestion d'un membre à l'effet de préciser, sur le document présenté, que les résultats financiers pour l'année 2021-2022 sont réels et audités, que ceux de 2022-2023 sont réels et non audités, et qu'il s'agit de prévisions budgétaires pour l'année 2023-2024.

Il est souligné qu'une nouvelle version du plan de travail a été déposée après la mise en ligne de l'ensemble des documents de la présente séance, incluant une mise à jour du budget, ce qui explique la différence de version avec la présentation de ce soir.

Des félicitations sont adressées à l'équipe de TransBiotech pour le développement du Centre et son rayonnement.

Résolution CA-3557

- CONSIDÉRANT - la mission du Cégep de Lévis;
- CONSIDÉRANT - que TransBiotech (Centre de recherche et de transfert en biotechnologies) agit à titre de mandataire du cégep pour la gestion de son centre collégial de transfert de technologie;
- CONSIDÉRANT - l'article 3.2.4 e) du *Règlement de régie interne*;
- CONSIDÉRANT - l'article 6.1.3 de la *Convention de gestion entre le cégep et TransBiotech*;
- CONSIDÉRANT - l'article 2.1 du *Guide pour la reddition de comptes d'un CCTT*;
- CONSIDÉRANT - la résolution adoptée le conseil d'administration de TransBiotech, le 14 juin dernier, en lien avec son plan de travail 2023-2024 incluant les prévisions budgétaires;

Il est proposé par Mme Isabelle Tremblay, appuyé par M. Philippe Simard et résolu à l'unanimité

- QUE - le conseil d'administration du Cégep de Lévis adopte le plan de travail 2023-2024 de TransBiotech incluant les prévisions budgétaires.

11.0 CRVI : PLAN DE TRAVAIL 2023-2024

Invité à se joindre à la séance, le nouveau directeur du CRVI, M. Jean-Denis Martin, mentionne que l'année 2023-2024 marque la dernière année du plan stratégique 2019-2024 et que les réflexions sont déjà amorcées avec son équipe pour le plan suivant. Il fait état de ses constats depuis son entrée en poste le 24 avril 2023 en soulignant l'expertise des ressources du Centre, la grande connaissance des marchés, le suivi financier rigoureux, les bonnes relations avec le cégep et la formation continue ainsi que l'excellente réputation du CRVI. Il précise que les onze (11) postes qui composent le conseil d'administration seront comblés à sa prochaine séance.

Il fait état du contexte externe et interne que doit tenir compte le CRVI au cours de l'année 2023-2024 dans l'exercice de ses fonctions et présente les actions qui ont été identifiées, ainsi que l'échéance de celles-ci, pour réaliser les objectifs visés, et ce, pour chacune des

grandes orientations du plan stratégique actuel. Il commente les prévisions budgétaires de l'année en cours en les comparant aux résultats financiers de 2022-2023 et souligne que 65% du carnet de commandes est signé.

La présentation sera déposée dans le portail du conseil d'administration (Groupe Teams CA_CL).

Des échanges ont lieu sur le rayonnement du CRVI qui se situe davantage au niveau provincial ainsi que sur la complémentarité des créneaux du Centre avec ceux de la Direction de la formation continue et des services aux entreprises.

Résolution CA-3558

- CONSIDÉRANT - la mission du Cégep de Lévis;
- CONSIDÉRANT - que le Centre de robotique et de vision industrielles (CRVI) agit à titre de mandataire du cégep pour la gestion de son centre collégial de transfert de technologie;
- CONSIDÉRANT - l'article 3.2.4 e) du *Règlement de régie interne*;
- CONSIDÉRANT - l'article 6.1.3 de la *Convention de gestion entre le cégep et le CRVI*;
- CONSIDÉRANT - l'article 2.1 du *Guide pour la reddition de comptes d'un CCTT*;
- CONSIDÉRANT - les résolutions adoptées par le conseil d'administration du CRVI, le 12 juillet dernier, en lien avec son plan de travail 2023-2024 et ses prévisions budgétaires;

Il est proposé par M. Gaétan Noël, appuyé par Mme Isabelle Tremblay et résolu à l'unanimité

- QUE - le conseil d'administration du Cégep de Lévis adopte le plan de travail 2023-2024 du CRVI incluant les prévisions budgétaires.

Les membres conviennent d'une pause de 10 minutes. La séance reprend à 20h25.

12.0 ABROGATION DE LA POLITIQUE SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Invitée à présenter ce point, la coordonnatrice du Secrétariat général et des affaires corporatives mentionne que diverses mesures doivent être mises en place progressivement à la suite de l'adoption, en 2021, de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (loi 25). Parmi ces obligations, le cégep s'est doté de *Règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels* et a formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel a approuvé lesdites règles qui ont été aussi

validées par la Fédération des cégeps. Puisque ces règles sont similaires au contenu de la *Politique sur l'accès aux documents et sur la protection des renseignements personnels* et qu'elles sont obligatoires, selon la loi, contrairement à la politique, il est proposé au conseil d'abroger cette dernière.

Des échanges ont lieu sur le consentement, lequel doit dorénavant préciser des fins spécifiques, la durée et la possibilité de le retirer en tout temps, ce qui n'était pas le cas par le passé.

Une invitation a été lancée à l'ensemble du personnel pour une conférence animée par M^e Margaux Verger de la Fédération des cégeps, le 10 octobre prochain à l'auditorium, sur les nouvelles obligations liées cette loi, notamment au niveau du consentement, de la confidentialité et de la vidéosurveillance. Il est précisé que des formations plus spécifiques sont aussi prévues.

Des félicitations sont adressées à Mme Joncas pour la qualité de son travail dans la mise en place des mesures découlant de cette loi. Celle-ci souligne la contribution de l'archiviste du cégep dans ce dossier.

Résolution CA-3559

CONSIDÉRANT - les nouvelles obligations de la Loi 25 de rédiger des *Règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels*;

CONSIDÉRANT - qu'il n'y a aucune obligation légale de maintenir la *Politique sur l'accès aux documents et sur la protection des renseignements personnels*;

CONSIDÉRANT - que ces Règles de gouvernance doivent être publiées sur le site du cégep;

CONSIDÉRANT - la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Chrystian Blouin, appuyé par M. Jean-Pierre Bernier et résolu à l'unanimité

QUE - le conseil d'administration abroge la *Politique sur l'accès aux documents et sur la protection des renseignements personnels*, et ce, à compter du 26 septembre 2023.

13.0 MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT NO 10 RELATIF À LA GESTION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS DU CÉGEP DE LÉVIS

Puisque la gestion documentaire est régie, notamment, par la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, le Règlement no 10 a été mis à jour, lequel datait de 2006.

La coordonnatrice du Secrétariat général et des affaires corporatives présente les principales modifications apportées au règlement dont l'ajout d'une section sur la protection des renseignements personnels.

Résolution CA-3560

- CONSIDÉRANT - l'obligation pour le cégep de maintenir un système de gestion documentaire uniforme, sécuritaire et rigoureux;
- CONSIDÉRANT - les nouvelles obligations de la *Loi 25 sur la protection des renseignements personnels*;
- CONSIDÉRANT - le fait que ces nouveaux changements sont liés à la gestion documentaire;
- CONSIDÉRANT - l'article 3.2.1 b) du *Règlement de régie interne* du cégep;
- CONSIDÉRANT - que la dernière révision du règlement remonte à 2006;
- CONSIDÉRANT - la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Eric Gauthier, appuyé par M. Philippe Simard et résolu à l'unanimité

- QUE - le conseil d'administration adopte la version révisée du *Règlement relatif à la gestion des documents administratifs*.

14.0 NOMINATION DE MEMBRES AUX COMITÉS DU CONSEIL

La secrétaire du conseil rappelle que quelques sièges étaient demeurés vacants à la suite de la nomination de membres aux divers comités du conseil. Elle fait part des candidatures qu'elle a reçues, depuis la dernière assemblée, pour combler ces postes.

Résolution CA-3561

- CONSIDÉRANT - les comités relevant du conseil d'administration;
- CONSIDÉRANT - les articles 5.1 et 8.1.2 du *Règlement de régie interne* relatifs à la composition des comités du conseil d'administration;
- CONSIDÉRANT - que trois sièges réservés aux membres internes du conseil ainsi que deux sièges réservés aux membres externes sont demeurés vacants à la suite de l'élection des membres des comités du conseil qui a eu lieu le 13 juin et le 29 août 2023, ;

CONSIDÉRANT - l'élection de deux étudiant(e)s, lors de l'assemblée générale annuelle du 19 septembre, pour siéger au conseil d'administration, conformément à l'article 32 de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations des élèves ou d'étudiants*;

CONSIDÉRANT - la date butoir, soit le 21 septembre, pour soumettre une candidature en vue d'une nomination à la présente séance;

Il est proposé par M. Gaétan Noël, appuyé par M. Philippe Horth et résolu à l'unanimité

QUE - soient nommés les membres suivants pour siéger aux comités du conseil pour l'année 2023-2024 :

- Comité des ressources humaines
 - M. Chrystian Blouin (membre externe)
- Comité de gouvernance et d'éthique
 - M. Samuel Bédard (membre interne)
- Comité d'audit
 - M. Jean-Pierre Bernier (membre externe)
- Comité exécutif
 - M. Philippe Simard (membre interne)

Puisqu'un siège réservé à un membre interne est toujours vacant au comité des ressources humaines, ce point reviendra à l'ordre du jour de la prochaine séance afin de compléter la composition de cette instance.

15.0 **MODIFICATIONS À LA PROGRAMMATION INSTITUTIONNELLE**

La directrice des études explique en quoi consistent les modifications proposées à la programmation institutionnelle en lien avec le programme *Technologie de l'architecture*.

Résolution CA-3562

CONSIDÉRANT - les articles 5 à 11 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;

CONSIDÉRANT - l'article 17.2 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*;

CONSIDÉRANT - l'article 3.2.3 a) du *Règlement de régie interne* du cégep;

CONSIDÉRANT - les travaux d'élaboration et d'analyse réalisés par le comité de programme et le département concerné;

CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction des études;

CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction générale;

CONSIDÉRANT - l'avis favorable de la Commission des études;

Il est proposé par Mme Suzanne Rancourt, appuyé par M. Jean Caron et résolu à l'unanimité

QUE - le conseil d'administration adopte les modifications proposées à la programmation institutionnelle pour le programme d'études DEC 221.A0 : *Technologie de l'architecture*.

16.0 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général invite les membres à suivre les actualités du cégep sur le site web. Il communique quelques éléments d'information en lien avec :

- le don de Énergie Valéro à la Fondation du cégep : il s'agit d'un appui financier de 100 000\$ visant à soutenir le sport étudiant et les saines habitudes de vie. Le nom du donateur est inscrit sur le tableau indicateur du terrain multisport ;
- l'inauguration du centre sportif : la date de l'événement est à confirmer. Il y aura possibilité de tenir, éventuellement, une séance du conseil à la salle multifonctionnelle qui en est, dans ses travaux, à l'installation des équipements audiovisuels ;
- le Salon Carrière Formation de Québec : le cégep participera à cette activité de recrutement les 19, 20 et 21 octobre au Centre de foires d'ExpoCité ;
- le projet de plantation d'arbres : la deuxième phase concerne la ferme-école ;
- les Faucons : ajout d'une deuxième équipe de rugby féminin ;
- la Cérémonie de remise des diplômes du 27 octobre : les membres du conseil recevront une invitation à y participer ;
- un panel en mobilité durable dans le cadre du Mardi des Sciences humaines : cette activité aura lieu le 3 octobre à midi dans le mail. Six (6) panélistes, impliqués en environnement à Lévis et dans la région, exposeront leur perspective à ce sujet ;
- le Gala Forces Avenir du 27 septembre : une finissante du cégep en *Gestion de commerces*, Mme Marianne Mercier, est finaliste dans la catégorie « économie sociale, entrepreneuriat et affaires ». Celle-ci exploite maintenant la ferme familiale « Fraisière Marivil inc. » pour laquelle elle embauche des Guatémaltèques et leur offre un hébergement (dont elle est propriétaire) près du site. Il est souligné les nombreuses implications de cette dernière et les distinctions qu'elle a reçues ;

- le plan stratégique 2023-2028 : les prochaines étapes menant à son adoption sont les suivantes :
 - 3 octobre au 7 novembre : autre occasion offerte au personnel pour s'exprimer sur le projet auquel ont été ajoutés des actions, des indicateurs ainsi que des cibles ;
 - 31 octobre : dépôt à la commission des études ;
 - 9 novembre : rencontre du comité ad hoc ;
 - 28 novembre : avis de la commission des études ;
 - 12 décembre : adoption par le conseil d'administration.

La directrice des études fait mention de :

- la présentation des services aux étudiants sur les réseaux sociaux qui est une nouveauté très appréciée ;
- la remise de dix (10) bourses d'admission de 1000\$ à des étudiant(e)s qui se sont démarqué(e)s dans leur parcours scolaire au niveau secondaire, dont le fils de M. Gauthier, administrateur du cégep.

17.0 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

À la suite des résultats de l'évaluation sur le fonctionnement du conseil, le président mentionne que l'ordre du jour a été révisé afin de maximiser le temps de discussion et de se concentrer sur les points décisionnels en début de rencontre. Il invite les membres à poursuivre la pratique relative à la période de débriefing à la suite de la levée de l'assemblée.

18.0 EFFECTIF ÉTUDIANT AU 20 SEPTEMBRE 2023

La directrice des études présente le tableau suivant qui fait état, au 20 septembre 2023, de l'évolution de l'effectif étudiant depuis 2019.

Nombre d'étudiants au 20 septembre						
Programme	Session-Année					Écart 22-23
	A-19	A-20	A-21	A-22	A-23	
Tremplin DEC	171	184	161	148	151	3
Programmes de formation préuniversitaire	976	1075	1100	1050	1086	36
Programmes de formation technique	1455	1509	1484	1432	1550	118
Total	2602	2768	2745	2630	2787	157

Source: RPINS045 du 20 septembre 2023

Parmi les faits saillants, elle fait mention des éléments suivants :

- le cégep prévoyait un effectif étudiant de 2 752 pour l'automne 2023 alors qu'il est de 2 787. Ce résultat est le meilleur depuis les cinq (5) dernières années ;
- les programmes techniques connaissent une hausse de 8,2% tandis que le secteur préuniversitaire de 3,4%. Parmi ceux ayant obtenu une hausse considérable, il est noté des programmes suivants : *Technologie de l'architecture*, *Gestion de commerces* et *Techniques de comptabilité et de gestion*. Quant au cheminement *Tremplin-DEC*, une hausse de 2% est notée. Tous ces résultats indiquent une hausse globale de 5,9% au 20 septembre 2023.

Elle souligne la qualité d'accueil que le cégep offre à ses étudiant(e)s par ses nombreuses activités qui en font un milieu vivant.

À propos du nombre d'étudiants internationaux, il est mentionné que le cégep en accueille 67 à la présente session alors que les prévisions étaient de 90. Il est souligné que le cégep a dû traiter 1 200 demandes d'admission provenant de l'international alors que ce nombre était de 200 environ par le passé. Des mesures ont été mises en place pour éviter la surcharge administrative. Parmi les éléments qui facilitent l'intégration de ces étudiant(e)s, il est souligné l'approche du Bureau de l'international et le soutien de l'aide pédagogique individuelle dédiée à ceux-ci.

Des échanges ont lieu sur la courbe démographique qui est inférieure aux prévisions du Ministère ainsi que sur la provenance des étudiant(e)s, laquelle est précisée à la séance d'avril, dans le cadre de la présentation des demandes d'admission.

19.0 RAPPORT DES COMITÉS

19.1 COMMISSION DES ÉTUDES

Il est souligné l'appréciation de l'ajout d'une colonne, à l'intérieur du rapport annuel d'activités 2022-2023 de la commission des études (CÉ), à propos du suivi à prévoir en 2023-2024 pour certains dossiers. Un lien est fait avec les procès-verbaux de la CÉ qui sont déposés à chacune des séances du conseil visant à informer les administrateurs(trices), de façon régulière, des travaux menés par la commission.

La directrice des études résume les sujets traités lors des rencontres du 9 mai et du 2 juin, conformément aux procès-verbaux déposés préalablement.

19.2 COMITÉ EXÉCUTIF

Le directeur général fait état des décisions prises par le comité lors de la rencontre du 13 juin dernier.

19.3 COMITÉ D'AUDIT

Le président par intérim de ce comité rappelle que les sujets traités lors de la rencontre du 5 juin ont été présentés à la séance du conseil du 13 juin dernier.

Lors de la réunion du 11 septembre, deux nouveaux membres se sont joints au comité, soit M. Raphaël Samson et M. Eric Gauthier. Parmi les sujets traités, il est mentionné les travaux liés au plan de gestion des risques, lequel fait l'objet d'un rapport au conseil d'administration. Le procès-verbal de cette rencontre sera déposé au conseil à la suite de son adoption.

À la prochaine réunion, s'ajoutera M. Jean-Pierre Bernier, ce dernier ayant été élu ce soir pour siéger au comité d'audit. Puisque les cinq membres du comité sont maintenant élus, il y aura élection à la présidence.

19.4 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le président du comité mentionne que le procès-verbal de la rencontre du 21 septembre sera déposé aux membres du conseil à la suite de son adoption.

Il présente les trois formations prévues en 2023-2024 et invite les membres à inscrire, dès maintenant à leur agenda, celle du 4 janvier puisqu'elle est confirmée. Il s'agit d'une formation animée par M. Pierre Lainé au sujet des habiletés politiques essentielles pour accroître la contribution en tant que membre d'un conseil d'administration.

À propos de la grille d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration soumise, il précise qu'il s'agit de la même que celle qui a été utilisée au cours des dernières années et que les membres seront invités à la compléter au printemps prochain.

La secrétaire du conseil revient sur la présentation des directeurs des CCTT et invite les administrateurs(trices) à lui communiquer leur intérêt pour une visite de TransBiotech et du CRVI le 14 novembre, soit avant la séance du conseil.

19.5 DÉCISIONS PRISES PAR LE DIRIGEANT D'ORGANISME

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du *Règlement no 25 concernant la délégation des pouvoirs dévolus au dirigeant de l'organisme en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q. 2006, chapitre 29) et de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (L.Q. 2014, chapitre 17), le directeur général fait rapport de ses décisions dans le cadre de cette délégation, et ce, pour la période du 31 mai au 12 septembre 2023. Il s'agit d'autorisations au sujet de dépenses supplémentaires liées aux travaux du centre sportif et concernant l'adjudication du contrat d'entretien sanitaire à la suite d'un appel d'offres public. À propos de ce dernier, il est

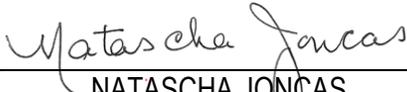
mentionné que des mesures supplémentaires de suivi sont inscrites dans le nouveau contrat et qu'une amélioration de l'entretien ménager est notée.

20.0 PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance ordinaire du conseil est prévue le mardi 14 novembre 2023.

21.0 LEVÉE DE LA RENCONTRE

Il est proposé par Mme Suzanne Rancourt et appuyé par M. Philippe Simard de lever l'assemblée à 21h10.


NATASCHA JONCAS
SECRÉTAIRE DU CONSEIL


DENIS DAIGLE
PRÉSIDENT